

# PROCÉS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

21 MAI 2024

Convocation du 14 mai 2024 mars

## Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint),  
M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, Mme RAVAT Evelyne Monsieur SAEZ Gildas, Mme  
SALIN Myriam,

## Membre Absent :

M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent,

Ouverture : 18h15

Secrétaire de séance : Madame RAVAT Evelyne

Madame le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour.

- Annulation de la délibération « sens unique rue Creuse »
- Spectacle de noël 2024.

Le conseil municipal accepte de rajouter les 2 points

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL  
MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ**
  
- **DÉLIBÉRATION SUBVENTION CLASSE THEATRE**

Le Maire fait lecture d'une lettre envoyée par Madame DAUCHET, Directrice de l'école de Saint Maurice sur Aveyron :

« Du 28 mars au 07 avril 2023, deux comédiennes de la compagnie Poupées Russes sont venues accompagner la classe de CM1-CM2 dans un projet de classe de théâtre. Pendant 24h, réparties en 6 jours, elles ont proposé différents ateliers corporels, sur les émotions, la voix et l'importation afin de mener à la mise en scène d'un spectacle qui a eu lieu à la salle des fêtes de Saint Maurice sur Aveyron. De ce fait je reviens vers vous afin de faire le point sur la proposition d'aide que vous nous aviez soumis au moment de la classe théâtre. »

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** et **APPROUVE** une subvention de 150€

- **PRÉPARATION POUR LES ÉLÉCTIONS EUROPÉENNES**

Le maire demande les disponibilités de chacun pour le jour de l'élection.  
Il en résulte le tableau suivant :

	PRESIDENT	ASSESSEUR	ASSESSEUR
8H30 A 10H30	ISABELLE ROBINEAU	THIERRY AURIOT	EVELYNE RAVAT
10H30 A 13H00	ISABELLE ROBINEAU	VINCENT NOEL	BERNARD BRUGON
13H00 A 15H30	VERONIQUE BOISSON	TONY DAMIANI	MYRIAM SALIN
15H30 A 18H00	TONY DAMIANI	VERONIQUE BOISSON	GILDAS SAEZ

- **DÉLIBÉRATION MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE A LA PAROISSE LE 29 SEPTEMBRE 2024**

Madame le Maire, fait lecture du mail reçu :

« Le Groupement paroissial de Nogent-Châtillon-Montcresson, organise une journée fraternelle dans votre commune du Charme le dimanche 29 septembre 2024.

Au programme :

- 10h30 messe dans l'église
- 11h30 verre de l'amitié avec les participants
- 12h00 invitation à un repas partagé
- De 14h00 à 17h00 animations avec une envie de convivialité : marche autour du village, jeux, temps d'échanges, ateliers pour rejoindre des jeunes et moins jeunes.

Nous aimerons savoir si une salle municipale pourrait nous être prêtée pour cette journée : le repas et les animations de l'après midi »

Après en avoir discuté le conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité** de mettre à disposition gratuitement la salle communale au Groupement paroissial.

Une convention sera établie entre la mairie et le groupement paroissial avec le ménage inclus.

- **DÉLIBÉRATION ADHESION GIP RECIA**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

**CONSIDERANT** que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

**CONSIDERANT** que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
  - **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
  - **AUTORISE** Le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
  - **DESIGNE** Madame ROBINEAU Isabelle en qualité de représentant titulaire et Madame BOISSON Véronique en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
  - **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.
- **DÉLIBÉRATION RÉTABLISSEMENT D'UN DOUBLE SENS DE LA CIRCULATION RUE CREUSE**

Le Maire, explique que la réunion publique qui a eu lieu le samedi 18 mai a montré que l'ensemble des habitants n'est pas favorable à un sens unique rue Creuse.

Le Maire, demande à l'assemblée de rétablir le double sens de circulation rue Creuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité **ACCEPTE** à l'unanimité de rétablir le double sens de circulation rue Creuse.

- **DÉLIBÉRATION SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

Madame le Maire expose :

Nous proposons de faire un spectacle le samedi 14 décembre 2024

Le spectacle s'intitule « L'île au trésor » de la compagnie les Pêchus, d'Orléans pour un montant total de 956€.

Le jeune Jim Hawkins se retrouve presque par hasard en possession d'une carte au trésor, et le voilà parti à bord de la goélette l'Hispaniola sur les traces de ce butin légendaire... mais bien évidemment, l'équipage du navire va se révéler constitué d'une majorité de flibustiers... Lors de son aventure, il rencontrera de nombreux personnages hauts en couleurs, dont un cuisinier avec une jambe de bois, qui inspire confiance de prime abord.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** le choix du spectacle.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention,

**AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions.

- **DIVERS**

- La visite de notre Sénateur Monsieur Hugues Saury, aura lieu en mairie le vendredi 28 juin à 11h00
- Réunion publique avec monsieur MÉNAGÉ Thomas député, sur le thème « zéro artification des sols » a lieu samedi 31 mai 2024 à la Selle en Hermoy.
- La vitre du WC de l'étang a encore été cassée.

Madame le maire fait lecture d'un courrier que les administrés vont recevoir dans leur boîte aux lettres.

« Depuis plus de deux ans, la commune connaît des malfaisions d'abord apparemment bénignes, bris de canettes de verre, mais sur l'aire de jeux des enfants, destruction de la carte des chemins de randonnée dans l'abri bus, tag de très mauvais goût sur le parking, subtilisation d'un des drapeaux de pavage au monument aux morts, nuisances sonores par passages répétés de scooters, écoute de musique et de vidéos à fond dans l'espace public... D'autres malfaisions se sont avérées plus agressives :

- Tentative d'incendie dans le même abri de bus
- Tentative d'intrusion dans la chaufferie avec détérioration de la porte
- Intrusion dans les toilettes publiques de la cour de la mairie avec destruction de la serrure et maculage des murs,
- Lancer de ballon sur le toit de l'église afin de faire tomber des tuiles, résultats des fuites ont endommagé le plafond refait à neuf il y a dix ans,
- Bris de vitres de l'église,
- Bris d'une vitre par un jet de projectile d'une fenêtre de la mairie
- Bris de la vitre de la porte de l'étang dernièrement une deuxième fois,

Ces destructions ont occasionné des frais supportés par la commune : achat d'un cadenas, de barres de sécurité pour fermer les volets de la mairie, pose de grilles pour protéger les vitres de l'église, pose de deux caméras de protection dans les cours privatives de la commune, faudra-t-il également prévoir de fermer le nouvel abri de l'étang ???

Par ailleurs, certaines dégradations ont certes été prise en charge par notre assurance mais nous risquons de voir notre prime augmenter. Les compagnies rechignent désormais à assurer les communes, la ville de Montargis a vu sa franchise passer de 7 500€ à 2 millions (le Parisien, le 10 mai 2024), pire, certaines communes voient leur contrat résilié pour hausse de sinistralité.

Nous sommes tous habitants et attachés à notre commune, la détériorer est une atteinte à chacun d'entre nous. Les dépenses occasionnées mobilisent nos fonds qui pourraient servir à des réalisations plus constructives. Afin d'éviter tous ces désagréments et faire cesser ces dégradations, merci de porter à notre connaissance tous les faits dont vous avez pu être témoin ou toute information utile concernant les auteurs de ces faits.

Par ailleurs, toute bienveillance à l'égard des auteurs de ces actes de vandalisme peut être assimilée en droit à la complicité. La personne qui s'y prêtait se retrouverait pénalement responsable conjointement de toutes les infractions commises et éventuellement de l'augmentation des primes d'assurance.

Toutes vos informations seront bienvenues et recevables en mairie par tout moyen à votre convenance. »

Le conseil APPROUVE cette lettre à l'unanimité et se propose de la distribuer dans les boîtes dans le cadre d'un Flash info.

- Recrutement agent technique : la commune a reçu deux demandes, les entretiens auront lieu le mercredi 22 mai.
- Recrutement agent d'entretien : la commune a reçu deux demandes, les entretiens auront lieu le mercredi 29 mai.
- Une réunion Cyber attaque a lieu le jeudi 23 mai, à Châteauneuf sur Loire. Madame le Maire ayant déjà une réunion, Monsieur SAEZ se propose de s'y rendre.
- Monsieur SAEZ se propose de déposer les PV du résultat des élections européennes à la gendarmerie le 9 juin 2024 au soir.
- 1<sup>er</sup> juin 2024 concours de pêche, montage du barnum le 1<sup>er</sup> juin à 8h00 à l'étang pour le méchoui de la Mouv'Solidaire.
- Kermesse de l'école de Saint Maurice sur Aveyron le vendredi 14 juin à 16h30.
- Une réunion sur la cuisine centrale est programmée le 19 juin à Châtillon Coligny.  
Madame SALIN : sera-t-elle mise en service pour la rentrée septembre 2024 ?  
Réponse : non  
Monsieur SAEZ : perdons-nous beaucoup d'enfants à la rentrée ?  
Réponse : oui, je pense  
Madame SALIN : environ 10 enfants
- Monsieur DAGONEAU nettoiera le pourtour de l'étang pour le concours de pêche du 1<sup>er</sup> juin
- Prochain Conseil municipal le 18 juin à 18h15.

- **TOUR DE TABLE**

Monsieur AURIOT : Il faudrait peut-être reprendre SEG le temps qu'on trouve un nouvel employé.

Réponse : Cela a déjà été fait pour le Cimetière. Nous y recourerons quand les besoins s'en feront sentir.

Maire : le fauchage du Département passe de 3 à 2 fois par an.

Maire : un rapport a été envoyé par la Région suite à la visite à propos de l'abri bus.

Madame BOISSON : a assisté à une réunion sur la fin de vie, c'était très intéressant.

Madame RAVAT : il faudrait indiquer dans le prochain Flash Info que les containers installés rue Creuse ne doivent recevoir que des ordures ménagères. Pour les autres déchets, une

déchetterie existe sur l'ex canton de Châtillon. Les horaires de cette déchetterie seront à ajouter sur le Flash Info.

Réponse : oui ça sera inscrit dans le prochain flash info.

Monsieur DAMIANI : problème avec des administrés de la rue de Fontainejean : tonte le dimanche après-midi

Réponse : un courrier sera adressé aux administrés concernés.

Fin de séance 19h25